

## Procédure – Demande de changement de programme au 1<sup>er</sup> cycle

### Faculté de Musique – UdeM

#### DATE LIMITE

Automne	Hiver (programmes courts seulement)
1 <sup>er</sup> février	1 <sup>er</sup> novembre

#### PROGRAMME D'INTERPRÉTATION

Une demande de changement de programme vers n'importe quel programme d'interprétation doit être faite obligatoirement avant la fin de la 1<sup>ère</sup> année du programme initial.

Ex. : Un étudiant fera sa demande en interprétation au plus tard à son 2<sup>e</sup> trimestre de Bacc.

Il faut remplir le formulaire de demande de changement de programme situé à l'adresse suivante et acquitter les frais de 26,10 \$ :

[http://admission.umontreal.ca/admission/1er-cycle/ajout-et-changement-de-programme/?no\\_cache=1](http://admission.umontreal.ca/admission/1er-cycle/ajout-et-changement-de-programme/?no_cache=1)

*Si nécessaire, vous serez convoqué lors des journées d'admission en février pour les tests, entrevue, audition, etc.*

#### AUTRES PROGRAMMES

Afin d'effectuer une demande de changement de programme, les étapes à suivre sont :

- 1) Prendre rendez-vous avec le responsable de programme afin de discuter les raisons de votre demande. À cette rencontre, veuillez amener votre relevé de notes de l'UdeM.
- 2) Remplir le formulaire de demande de changement de programme et acquitter les frais de 26,10 \$ :  
[http://admission.umontreal.ca/admission/1er-cycle/ajout-et-changement-de-programme/?no\\_cache=1](http://admission.umontreal.ca/admission/1er-cycle/ajout-et-changement-de-programme/?no_cache=1)
- 3) Déposer, la même journée où vous complétez votre formulaire de demande de changement de programme, les documents nécessaires à votre demande sur le site de téléversement de la faculté :  
<http://www.musique.umontreal.ca/admissions/documents/Epreuvesadmissionetdocumentsaremettre2015.pdf>  
<http://musique.umontreal.ca/soumission.html>
- 4) Si nécessaire, vous serez convoqué lors des journées d'admission en février pour les tests, entrevue, audition, etc.